



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4621

Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 euros auprès de l'Institut français à Paris dans le cadre de la Saison France-Roumanie 2019

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 25 MARS 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMIN, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2019/4621 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT  
D'UN MONTANT DE 8 000 EUROS AUPRES DE  
L'INSTITUT FRANÇAIS A PARIS DANS LE CADRE DE LA  
SAISON FRANCE-ROUMANIE 2019 (DIRECTION DES  
AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Née d'une volonté politique commune, au plus haut sommet des deux États, la saison France-Roumanie 2019, dont le déroulement coïncidera avec la Présidence roumaine du Conseil de l'Union européenne et les célébrations des centenaires de la création de la Roumanie moderne et de la fin de la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale, a pour les deux pays vocation à :

- renouveler l'image et la perception des deux populations l'une envers l'autre ;
- renforcer les liens économiques, scientifiques, culturels et sociétaux qui unissent historiquement les deux pays ;
- témoigner du dynamisme et de l'imagination des créateurs et des entreprises des deux pays ;
- réaffirmer leur attachement à une Europe de la paix, des idées et de la coopération.

La Saison France-Roumanie 2019 se tiendra en France du 27 novembre 2018 à la mi-avril 2019, et en Roumanie du 18 avril 2019 au 14 juillet 2019.

Au titre de la saison France-Roumanie 2019, les Célestins, Théâtre de Lyon accueillent deux spectacles : *OMG* de Iona Paun du 2 au 4 avril 2019 et *Artists talk* de Gianina Carbuariu, du 5 au 7 avril 2019, dans sa programmation artistique de la saison 2018-2019.

Les Célestins, théâtre de Lyon s'engagent à faire figurer le label de la saison France-Roumanie 2019 et le bloc logo institutionnel sur tous les documents de communication produits dans le cadre de ce projet labellisé.

En contrepartie, l'Institut français à Paris s'engage à verser une subvention d'un montant de 8 000 euros aux Célestins, théâtre de Lyon, dans le cadre de la saison France-Roumanie 2019.

Ouï l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

**DELIBERE**

- 1- M. le Maire est autorisé à demander une subvention d'un montant de 8 000 € (huit mille euros) à l'Institut français à Paris, dans le cadre de la saison France-Roumanie 2019.

2- La recette perçue sera imputée comme suit : programme PROGARTCL –  
opération ACCPROG – nature 7478 – fonction 313.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER